

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS TAPIE, Laurent HAEST, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Pierre SEUBE
Florian PARENT
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 12/09/2024

La séance est ouverte à 18h00

Monsieur le Maire demande de rajouter 1 point à l'ordre du jour.

- Extension du réseau électrique par le SDE 65

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Approbation du Procès-Verbal du 24 juin 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Arboretum : réflexions autour du devenir de l'arboretum

Monsieur le Maire rappelle l'existence de l'arboretum sur la commune, aujourd'hui non exploité. Il rappelle le devis fait par l'ONF pour le remettre en état dont le montant était estimé à 86 000 € HT, auquel s'ajoutera un entretien régulier.

Monsieur le Maire pense que dans le cadre de la compétence « tourisme », la communauté de communes pourrait avoir un intérêt à le mettre en valeur. Il propose d'adresser un courrier au président ainsi qu'à l'ONF.

Laurent HAEST demande comment sont gérés les différents arboretums au niveau national.

Jérôme ARTIGUE demande si l'arboretum est géré comme les autres bois communaux au niveau de l'ONF.

Monsieur le Maire indique également que la mairie pourrait faire un appel à candidature pour la gestion de l'arboretum par des structures privées telles qu'association...

Suite aux différentes propositions des courriers vont être adressés aux divers interlocuteurs ci-dessus nommés et de reporter la décision finale sur la gestion de l'arboretum à un prochain conseil.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Rénovation de la gendarmerie : point sur l'avancée du projet

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2024-043 attribuant le marché de rénovation de la gendarmerie à l'entreprise ABP Menuiseries. Il informe que les travaux seront réalisés entre le 1^{er} et le 11 octobre.

4. Eclairage du complexe sportif du Rensou : point sur l'avancée du projet

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023-090 du 26 décembre 2023 concernant la rénovation de l'éclairage des terrains de rugby et de tennis. Il informe que les travaux ont débutés, que les tranchées sont faites et les massifs coulés. Les travaux devraient être terminés autour du 8 octobre.

5. Travaux assainissement : travaux à engager

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'une réunion avec l'ADAC, le 19 septembre, pour élaborer le cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre des futurs travaux à engager.

Il rappelle que plusieurs rues seraient concernées :

- Rue Général de Hautecloque
- Rue de la Causserie
- Rue Perret Geoffroy
- Rue Bonnecarrère
- Rue du Tanin
- Rue de la fontaine par chemisage
- Fin de la rue de l'Arros

Il informe également le conseil de remontées du pluvial au niveau de l'avenue des Sports. Les agents techniques se rendront sur place pour nettoyer les canalisations.

6. RD 817 : présentation des travaux

Monsieur le Maire rappelle les travaux de réfection de la RD 817 qui seront engagés par le Département au printemps prochain entre le restaurant Cazaux et la sortie du village, et la volonté de profiter de ces derniers pour refaire les accotements et les trottoirs de cette zone.

Lors du conseil du 13 mai, avait été présenté le chiffrage de l'ADAC et compte-tenu du montant élevé, 5 zones avaient été retenues comme prioritaires :

- Zone 1 : Trottoir de la rue Lacrampe Loustau à la rue de la Causserie
- Zone 2 : Trottoir de la rue de la Causserie jusqu'à chez Siméon
- Zone 3 : Trottoir de chez Siméon au fronton
- Zone 8 : Trottoir de chez Montégut (ancienne droguerie) à la rue de la Causserie
- Zone 9 : Stationnement de la rue Lacrampe Loustau à la rue de la Causserie

Après discussion, la réfection des stationnements devant la pharmacie sera pris en charge par le conseil départemental. D'autre part, l'entreprise Colas a chiffré les travaux qui sont nettement inférieurs aux estimations de l'ADAC, ce qui permet d'envisager des travaux supplémentaires sans augmentation de l'enveloppe initiale.

Après débat, il est décidé d'ajouter la zone 5 soit la réfection du cheminement piéton du fronton à l'abbaye.

7. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : point sur l'avancement

Monsieur le Maire rappelle les discussions engagées avec la communauté de communes autour du transfert de la compétence scolaire.

Il présente les différents scénarii et indique qu'une réunion de l'amicale des maires de l'ancien canton de Tournay se tiendra le 2 octobre.

8. Adhésion au groupement de commandes porté par les SDE pour l'achat de gaz naturel et d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la commune d'adhérer au groupement de commandes du SDE pour la fourniture de gaz et d'électricité.

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments Monsieur le Maire propose :

- d'adhérer au groupement de commandes précité.
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- Prendre acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département, ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune.
- Prendre acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Tournay, et ce sans distinction de procédures.
- de s'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- d'habiliter le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Tournay.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Transfert de la compétence « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDE 65

Monsieur le maire rappelle les statuts du SDE65 ratifiés par arrêté préfectoral en date du 7 mai 2014 et notamment l'article 4-3 habilitant le SDE65 à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables et l'article 6 portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

Il rappelle le projet de déploiement de bornes de recharge réparties sur l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées adopté par le comité syndical du SDE65 en date du 19 décembre 2014,

Il expose les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » proposées par le SDE65,

Considérant que le SDE65 a engagé un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent tel que présenté dans le projet de déploiement susvisé,

Considérant que l'étude réalisée par le SDE65 a fait ressortir le bien-fondé de l'installation de ce type d'équipement sur le territoire de la commune.

Au vu des éléments ci-dessus, monsieur le Maire propose :

-d'approuver le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE65 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Appel à projet : gestion des chats errants

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire mobilise une enveloppe de 3 millions d'euros au niveau national pour soutenir les collectivités et les EPCI dans la gestion des chats errants.

À ce titre, un appel à projet est ouvert depuis le 2 septembre 2024 pour recueillir les demandes de financement pour les actes vétérinaires d'identification et de stérilisation des chats errants. Le taux de financement est de 100%.

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier à la DRAAF.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Caminarros : choix du prestataire pour la création des fondations de la passerelle

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée pour la réalisation des massifs de fondation de la passerelle, dans le cadre du projet du Caminarros.

Monsieur le Maire présente les 3 offres reçues :

- Entreprise VIGNES pour 20.000 € HT
- SATEC construction pour 19.093,51 € HT
- POMES-DARRE TP pour 39.720 € HT

Après étude de ces dernières, l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise SATEC pour un montant de 19.093.51 €. Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de SATEC construction.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'afin d'assurer la sécurité routière, il convient de réaliser divers travaux et acquisitions (signalisation au sol, panneaux, ...). Il présente les différents devis qui se montent à 22.932,32 €. L'opération est éligible au titre des amendes de police.

Il propose d'approuver l'opération de sécurité routière pour un montant de 22 932,32 € HT et de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour cette opération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Demande de subvention au titre de la redevance des mines

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à un prochain conseil faute d'éléments à présenter.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Programme de travaux voirie

Monsieur le Maire présente rappelle les travaux de réfection de la voirie, chemin d'Oléac et chemin de Bru. Il présente le devis de Dastugue TP pour un montant de 27.028 € HT et propose de faire procéder aux travaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Admission des titres en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire informe que l'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable, l'irrécouvrabilité pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...), dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites ou encore dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites). Dans le cadre d'un apurement périodique opéré entre l'ordonnateur et le comptable public, le Trésorier municipal propose l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies. Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui sont soumis à la décision du Conseil municipal.

Les recettes, proposées à l'admission exceptionnelle en non-valeur en 2024, concernent des produits de cantine scolaire et de garderie des exercices 2019 à 2020 qui s'élèvent à 133.55 € pour le budget principal.

D'autre part, il expose que l'article 173 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 permet aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs.

Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 fixe les seuils de délégation à respecter : seuil maximal de 100€ pour les communes. Ce seuil constitue un plafond légal : les assemblées demeurent libres de fixer un seuil de délégation inférieur. Il leur est également possible, dans le respect de cette condition, de ne donner délégation que pour certaines catégories de créances.

Une fois la délégation accordée à l'exécutif, la décision d'admission en non-valeur s'effectuera par arrêté.

Afin de rendre compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante tout en conservant à la mesure son effet simplificateur, le maire doit communiquer au moins une fois par an au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur assorties du motif d'admission. L'assemblée dispose par ailleurs d'un droit d'évocation des pièces produites à l'appui de la demande auprès du comptable public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100 €. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créances.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. Convention PARLEM

Monsieur le Maire rappelle l'attachement de la commune à la langue et à la culture occitane. Il propose de reconduire la convention pour 3 classes de l'école élémentaire et 2 de l'école maternelle pour l'année 2024-2025, pour un montant de 3 300 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. Avenant aux marchés de travaux de la Maison Lacoste

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à un prochain conseil faute d'éléments à présenter.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18. Extension du réseau électrique par le SDE 65

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2024 sur le programme «ELECTRICITE», arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées pour l'extension du réseau relative à la construction du funérarium, avenue de Tarbes.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à 11 552,00 € dont 6.850 à engager sur les fonds libres de la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité pour la commune de régler la somme de 6 850 € au SDE et de se faire rembourser cette somme par M. Franck SARRAMEA s'engageant à prendre en charge le financement du raccordement individuel au réseau d'électricité de la parcelle cadastrée section B n° 1296.

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver le principe de régler la somme de 6 850 € au SDE et de se faire rembourser ce montant de 6 850 € par le bénéficiaire du raccordement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'organiser un conseil municipal des Jeunes. Après discussion la séance se tiendra le mercredi 16 octobre.
- Monsieur le Maire rappelle que l'hôtel-restaurant Cazaux est en vente. Il propose de réfléchir à une acquisition par la commune via l'EPF et proposer un logement sénior avec maintien du restaurant.
- Monsieur le Maire informe les élus qu'une consultation de mise en concurrence du marché assurance vient d'être lancée.
- Monsieur la Maire informe que les anciens locaux du centre de tri, appartenant à la 3CVA, devraient être repris par l'enseigne « l'Orange bleue »
- Mme Dominique ARNE rappelle que le café des Aidants se tiendra le 4 octobre de 14h à 18h.
- Mme Dominique ARNE informe le conseil municipal que les 20 ans de l'association « les Arroziennes » se tiendra le 12 octobre et sera précédée par une conférence sur « l'eau et les changements climatiques » le 11 octobre à 18h30.

La séance est levée à 21h00

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Jérôme ARTIGUE

Nicolas DATAS-TAPIE